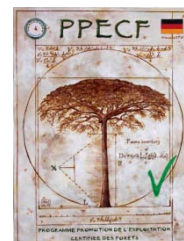




FICHE D'INTERVENTION PPECF



N° Contrat	Titre et lieu de l'intervention			Pays
C066	Appui à la mise en œuvre des technique EFIR au Gabon (& Avenant)			Gabon, Congo, Cameroun
Thématique ¹				
1	Systèmes de certification	7 EFIR	13 Gestion et protection de la faune	19 Traçabilité
2	Réseaux professionnels	8 Social interne	14 HVC	20 Etude / Diagnostic / Plan d'action
3	Conditions cadres gestion durable	9 Populations riveraines	15 Management	21 Marketing
4	Partenariat au niveau paysage	10 Populations autochtones	16 Suivi-évaluation	22 Communication / sensibilisation
5	Légal et réglementaire	11 Développement local	17 Hygiène, Sécurité, Santé	23 Monitoring PPECF
6	Technique aménagement	12 Environnemental	18 Formation	24 Facilitation et avis externes

Bénéficiaire(s)	Type	Prestataire(s)	Mode d'attribution
Precious Woods (PW) , Compagnie des Bois du Gabon (CBG) , Rougier Gabon , Rougier Cameroun (Mbang + Djoum) , Rougier Congo (Mokabi) , Corawood Gabon , Somivab (Gabon) , CIB/OLAM (Congo) , VICWOOD Cameroun	Concessionnaires	Nature +	Gré à gré

Montant total de l'intervention (Euro)	Financement PPECF (Euro)	Cofinancement bénéficiaire(s)	Signature (date)	Durée prévue	Durée effective
344.005	250.605	27 % de l'intervention 0-25 % des honoraires	04.11.2014	22 mois	30 mois

Commentaires
<ul style="list-style-type: none"> ▪ le <u>contrat initial</u> avec un cofinancement PPECF de 134.526€ concerne 252j de formation en abattage à faible impact repartis de la manière suivante : CORAWOOD, 2 modules de 2 semaine, soit 28j ; PreciousWood, 2 modules de 3 semaines, soit 42j; SOMIVAB, 2 modules de 2 semaines soit 28 j ; CBG, 2 modules de 3 semaines soit 42j ; Rougier Gabon, 2 modules de 8 semaines, soit 112j. ; ▪ le <u>1^{er} avenant</u> signé le 27/08/15 par le SE COMIFAC, porte la contribution du PPECF à 187.936€ (soit + 55.410€), et étend le projet EFIR abattage à faible impact à CIB-OLAM, 3 modules de 11j soit 33j. Il prévoit également un volet « planification débardage – routes et ouvrages » dont ont bénéficié CIB-OLAM, 2 modules pour un total de 21j et VICWOOD Cameroun, 2 modules pour un total de 21j ; ▪ le <u>2^{ème} avenant</u> signé le 23/02/16 par le SE COMIFAC, porte la contribution du PPECF à 248.890 € (soit + 60.954€), et cible particulièrement la formation des formateurs internes identifiés lors du premier passage dans les entreprises. Ont bénéficié de l'appui : Corawood :12j (1 chantier avec 7 abatteurs), SOMIVAB : 6j (1 chantier avec 4 abatteurs), Precious Wood : 26j (3 chantiers avec 16 abatteurs), CBG : 26j (3 chantiers avec 16 abatteurs), CIB-OLAM : 25j (3 chantiers avec 16 abatteurs), Rougier Gabon : 29j (4 chantiers avec 16 abatteurs), Rougier

¹

Thématique principale	Thématique secondaire	Thématique tertiaire
-----------------------	-----------------------	----------------------

Cameroun – SFID Mbang/Djoum : 21j (3 chantiers avec 12 abatteurs) et **Rougier Congo - Mokabi** : 10j (1 chantier avec 5 abatteurs). Les conditions de cofinancement PPECF de telles formations ayant été revues entretemps, les concessionnaires ont cofinancés les honoraires des formateurs à hauteur de 25% + frais de logistique, logement et restauration ;

- tarifs journaliers des experts : 350-400€/j pour l'expert abattage contrôlé ; 550€/j pour l'expert planification débardage, routes et ouvrages ; 350-400€/j pour la coordination N+. Les actions de visibilité s'élèvent à 17.000€.

Principes et critères du référentiel FSC

C2.3 : Des mécanismes appropriés doivent être utilisés pour résoudre les conflits relatifs aux droits fonciers et d'usage. Les circonstances et le statut de tout conflit important seront traités de façon explicite lors de l'évaluation de certification. Les conflits de grande ampleur, impliquant des intérêts majeurs, disqualifieront, en principe, le candidat à la certification.

C2.5 : L'organisation doit démontrer que les travailleurs ont reçu des formations spécifiques et un suivi dans la mise en œuvre des mesures de sécurité du plan de gestion des dangers pour toutes les activités.

C6.3 : Les fonctions et les valeurs écologiques doivent être maintenues en l'état, améliorées ou restaurées, notamment:

- a) la régénération et la succession de la forêt;
- b) la diversité génétique, la diversité des espèces et des écosystèmes;
- c) les cycles naturels qui affectent la productivité de l'écosystème forestier.

C10.9 : Les plantations effectuées dans d'anciennes forêts naturelles après novembre 1994 ne peuvent, en principe, pas être certifiées. Toutefois, le certificat peut être délivré si le gestionnaire/propriétaire apporte à l'organisme de certification la preuve qu'il n'est pas directement ou indirectement responsable de cette conversion.

C10.11 : L'organisation doit gérer les activités d'abattage et d'extraction des grumes en tenant compte des produits forestiers non ligneux afin que les valeurs environnementales soient préservées, en réduisant les pertes sur les grumes et autre produits commercialisables

Mots clés

Formation abattage à faible impact, renforcement des capacités, fiches techniques d'abattage, fiche de suivi de l'abattage, équipements de protection individuelle, EPI, planification débardage, planification ouverture routes et ouvrages

Résumé de l'intervention

L'originalité du Projet réside essentiellement dans sa particularité méthodologique qui la différencie des cycles de formation habituels. En effet, par le projet GAB-EFIR, l'accent est principalement mis **sur l'identification et la formation de formateurs internes aux entreprises bénéficiaires**. De la sorte, il est possible pour les entreprises d'assurer en interne un suivi régulier de la qualité des techniques enseignées. La première mission a permis de mettre à jour les connaissances EFIR en abattage contrôlé et d'identifier les formateurs internes potentiels.

La seconde mission a permis d'inclure les demandes spécifiques (pour résoudre des DACs) de CIB-OLAM et VICWOOD Cameroun en matière de planification du débardage, routes et ouvrages. La dernière mission a permis de former les formateurs internes identifiés. Les formations ont eu lieu sur site. Pour faciliter la tâche des formateurs internes, il avait été demandé au prestataire de service d'élaborer des fiches techniques sur lesquelles ils pourront s'appuyer.

Commentaires

Rougier Cameroun et Rougier Congo ont profité de la possibilité de la formation de formateurs pour inclure les chefs abatteurs identifiés lors de l'intervention C015 (formation en abattage contrôlé, réalisée par ONFi). Ceci a permis d'uniformiser les connaissances et approches sur tous les chantiers Rougier dans le Bassin du Congo.

Principaux produits livrés, résultats enregistrés et impacts observés depuis l'intervention

La formation interne est une exigence légale pour permettre aux employés de maîtriser les techniques et de disposer des meilleurs outils et techniques pour éviter les accidents et augmenter leur rendement au travail. Toute société engagée vers la certification forestière doit réaliser des formations de mise à niveau de son personnel de façon périodique.

Résultats atteints :

- personnel total formé en abattage contrôlé: 55 Abatteurs, 48 Aide-abatteurs, 32 Tronçonneurs (forêt + parc), 13 aides tronçonneurs, 06 Chef abatteur, 18 personnels d'encadrements, 09 Mécaniciens, 04 Contrôleurs forêt, 10 chefs chantier, 06 formateurs internes en abattage contrôlé ;
- identification et formation des chefs abatteurs à CEB-PW ; SOMIVAB ; Rougier Gabon, Cora Wood, CIB/OLAM ;
- production des fiches techniques :
 - ✓ Fiche des critères permettant l'évaluation d'une souche d'abattage ;
 - ✓ Fiche d'évaluation d'abattage contrôlé (impactant la prime de production) ;

- ✓ Fiche technique avec règles générales d'abattage contrôlé + l'abattage en bordure des cours d'eau ;
- ✓ Fiche technique sur l'affûtage ;
- ✓ Fiche de poste « Chef Abatteur » ;
- ✓ Fiche projet et tracés de pistes de débardage ;
- ✓ Fiche technique triage et sortie de pieds ;
- ✓ Fiche technique débusquage ;
- ✓ Fiche technique débardage ;
- ✓ Fiche technique radeau ;
- ✓ Fiche technique ponceau ;
- ✓ Fiche technique pont ;
- EFIR, Guide pratique illustré ;
- rapport de formation à l'attention de chaque entreprise ;
- personnel total formé en planification route et ouvrage d'art (CIB/OLAM et THANRY Cameroun) : 2 aménagistes, 2 responsables certification, 5 chefs d'exploitation, 5 chefs de chantiers, 22 pisteurs.

Utilité des résultats de l'intervention pour les bénéficiaires

Mise à niveau des abatteurs et tronçonneurs, pratique de l'abattage EFI, pratique de l'abattage directionnel en bordure des cours d'eaux, amélioration des rendements, réduction des pertes en volume de bois, réduction des dégâts sur le peuplement résiduel, moins d'accidents d'abattage, gain en efficience lors du débusquage et débardage.

- amélioration de la qualité du travail des opérateurs formés (abatteurs et tronçonneurs) avec un gain en matière de rendement du volume exploité ;
- révision et simplification des procédures de travail mieux adapté aux réalités de terrain ;
- le formateur abattage interne utilise désormais la même procédure de contrôle que les contrôleurs EFIR ;
- révision des modalités de paiement des primes de rendement des abatteurs pour tenir compte de la qualité de mise en œuvre des techniques apprises (primes fonction de la note d'évaluation, prime d'encouragement actuellement payée au meilleur abatteur du mois) ;
- meilleure ambiance de travail par rapport à la sécurité et le système de prime mis en place ;
- deux entreprises seulement, sur les six qui ont bénéficié de l'appui, ont renvoyé leur fiche d'appréciation.

Utilité des résultats de l'intervention pour une autre structure / un autre concessionnaire

- définition d'un profil de formation standard pour les abatteurs dont certains exercent le métier depuis plus de 10 ans en pratiquant pour certains l'abattage EFI ;
- les fiches techniques sont d'un bon niveau et utilisables sur d'autres concessions ;
- les fiches de suivi-évaluation permettent d'évaluer de manière objective la qualité de l'abattage et d'observer des baisses de la qualité (déclencheur de formations de mise à jour) ;
- les expériences de cette intervention et de celles du contrat C115 seront capitalisées dans un guide EFIR dont la version papier sera disponible à partir de septembre 2017.

Utilité des résultats de l'intervention pour les partenaires techniques et financiers

- la formation interne est une exigence légale pour permettre aux employés de maîtriser les techniques et de disposer des meilleurs outils et techniques contre les accidents et augmenter leur rendement au travail. Toute société engagée vers la certification forestière doit réaliser des formations de mise à niveau de son personnel de façon périodique ;
- mais des appuis de ce type (formations) n'ont qu'un impact réel que s'ils sont accompagnés de changements structurels (permettant de favoriser la formation en interne) au sein du management de l'entreprise ;
- la mise en œuvre d'opérations similaires par un seul prestataire a permis de développer des synergies entre 7 groupes forestiers bénéficiaires tout en respectant les exigences en termes de confidentialité.

Leçons apprises / conseils / sujets à approfondir en phase II


- l'objectif de l'appui était principalement de former des formateurs internes à l'entreprise afin de réduire l'intervention de formateurs externes coûteux. **La reconnaissance formelle de tels formateurs internes impose la révision des fiches de postes, la révision des salaires ou primes de formateurs et donc une volonté de l'entreprise à doter ces formateurs en moyens adéquats pour leur permettre de réaliser ces tâches supplémentaires.** La plupart des entreprises n'a jusqu'à ce jour pas officiellement reconnu cette nouvelle fonction et ont plutôt désigné un chef abatteur. Désignation pas toujours possible car il est difficile de promouvoir un abatteur à une position supérieure à ses collègues, surtout si ces collègues ont plus d'ancienneté dans l'entreprise ;
- **faire intervenir un prestataire qualifié sur plusieurs concessions en parallèle devrait permettre de mutualisation les coûts de déplacement et de réduire les frais de formation** (contrat de longue durée au lieu de courte durée), cependant, **faire coïncider les interventions terrain avec le calendrier saisonnier des activités n'est pas chose évidente.** Chaque bénéficiaire souhaite former ses équipes en début de campagne.
- si de tels appuis devaient se répéter en phase II, il faut :

- ✓ poursuivre la formation à d'autres concessionnaires différents de ceux ayant bénéficiés lors de la phase I ; **imposer dans la convention PPECF-concessionnaire des clauses comme quoi le bénéficiaire doit préalablement créer des postes de formateurs internes ;**
 - ✓ **imposer une participation financière d'au moins 50% des honoraires du prestataire ;** puis
 - ✓ **introduire dans le contrat du prestataire des clauses de résultats spécifiques (formateurs internes formés) qui conditionnent le paiement final.**
- les prestataires de service doivent davantage s'orienter vers la formation de formateurs plutôt que d'essayer de préserver un marché acquis ;
 - la cellule de gestion ne peut pas réaliser le monitoring de toutes les formations chez chaque bénéficiaire. **Une implication financière des bénéficiaires (50%) aux honoraires du formateur devrait inciter les bénéficiaires à être plus exigeant sur la qualité des formations et des outils didactiques fournis** et donc d'être plus actif dans l'évaluation des formations. Evaluations qui devraient ensuite permettre d'améliorer la qualité des interventions ;
 - les concessionnaires pensent que **le coût de la formation était assez élevé, il aurait été souhaitable de la raccourcir**, où les réaliser moins régulièrement ;
 - il est **préférable de faire 2 formations courtes** à 6 mois ou un an d'intervalle plutôt qu'une seule formation ;
 - la **sélection du prestataire devrait être conditionnée par la disponibilité** et la compétence du formateur dans les domaines retenus ;
 - les critères de suivi-évaluation mentionnés manquent de détails pour une meilleure évaluation des équipes d'abattage ;
 - il est important de **cerner précisément les besoins en matière de formation/recyclage avant de lancer la formation.**

Documentation disponible sur le site web www.ppecf-comifac.com

 [TdR C066](#)

 [Formation abattage II au Gabon \(C066\)](#)

 Guide EFIR illustré (C066 et C115), pas encore disponible au 31.07.17, sortira en version papier sous peu (presses Gembloux)

Autres documents en relation avec cette étude sur le site web www.ppecf-comifac.com

 [Abattage contrôlé en forêt tropicale africaine : Référentiel des bonnes pratiques \(C015\)](#)


 [Lutte anti-érosive et technique de revégétalisation des chantiers forestiers \(C024\)](#)

 [Formation en cartographie CIB/OLAM \(C030\)](#)

 [Formation à l'usage du GPS et au logiciel Quantum GIS \(C032\)](#)

 [Coaching Sodefor en RDC \(C048\)](#)

 [Consentement Libre et Informé au Préalable \(CLIP\) et cartographie participative dans l'UFA Ngombé \(C069\)](#)

 [Formations groupées en Secourisme, lutte incendie, gestes et postures \(C084\)](#)

 [Référentiel des bonnes pratiques de la phase mécanisée de l'exploitation forestière \(C101\)](#)

 [Cours d'accidentologie en milieu forestier industriel tropical par e-learning \(C112\)](#)